



Convention entre Grand Chambéry et le SOC Rugby

Subvention

Juin 2022

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS

Piscine - Parc de Buisson Rond - Rue Sainte Rose – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 85 88 88 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Il est ainsi convenu entre

Le SOC Rugby, association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et domiciliée au stade Mager II, 505 route Labiaz 73000 CHAMBERY, représentée par son vice-président dûment autorisé, Monsieur Philippe PIERDOMENICO,

d'une part,

Et :

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, domiciliée 106, allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par Monsieur **Alexandre Gennaro**, vice-président chargé des équipements collectifs,

d'autre part,

Présentation

Le SOC Rugby a intégré la nouvelle division Nationale lors de la saison 2020/2021. Ce nouvel échelon, créé par la Fédération Française de Rugby et positionné entre les deux premières divisions professionnelles et les poules fédérales.

Pour la saison 2020/2021, le SOC Rugby a bénéficié de subventions exceptionnelles d'un montant total de 245 K€, réparties de la manière suivante :

- 85 K€ pour la Ville de Chambéry
- 80 K€ pour Grand Chambéry (délibération n°044-21C du conseil communautaire du 15 avril 2021)
- 80 K€ pour le Département de la Savoie

Le club a récemment sollicité à nouveau les 3 collectivités afin d'obtenir le versement d'une subvention exceptionnelle pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023 du fait :

- de l'évolution du club en division Nationale,
- de la capacité limitée du stade Mager qui grève ses possibilités de développement et de recettes actuellement,
- de la livraison du nouveau stade municipal pour le début de la saison 2023/2024 qui devrait lui permettre d'augmenter les ressources financières du club,
- du projet du club d'évoluer à moyen terme en pro D2.

Afin de répondre à cette sollicitation, les 3 collectivités ont collectivement convenu du principe d'une aide globale de 600 K€ pour les 3 saisons 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 soit un montant total et maximal de 200 K€ par entité publique.

Ainsi, le montant de cette participation supplémentaire (déduction faite des subventions versées pour la saison 2020/2021) serait de :

- 115 K€ pour la Ville de Chambéry
- 120 K€ pour Grand Chambéry
- 120 K€ pour le Département de la Savoie

Selon les conditions suivantes :

- Au-delà de cet accord collectif et après livraison du nouveau stade municipal, seuls les dispositifs de soutien de droits communs de chaque collectivité pourront s'appliquer.
- La signature d'une convention financière avec le SOC Rugby sous statut associatif et la signature d'une convention de missions d'intérêt générales si le SOC Rugby modifie son statut en Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP), comme le prévoit le code du Sport (article R113-2).
- L'information sur la nouvelle gouvernance du SOC Rugby suite à la démission du président à l'automne dernier.

Il est donc proposé pour l'agglomération l'attribution d'une subvention de 60 K€ pour la saison 2021/2022. Les 60 K€ restants feront l'objet d'une nouvelle délibération pour la saison 2022/2023.

Article 1 - Objet

Compte tenu des éléments ci-dessus évoqués, Grand Chambéry souhaite verser une subvention au SOC Rugby au titre de son évolution en division Nationale, conformément aux dispositions des articles de la présente convention.

Article 2 – Modalités de soutien

Grand Chambéry apporte une subvention de 60 000 € à l'association SOC Rugby.

Cette subvention pourrait se renouveler pour la saison 2022/2023 sur une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Article 3 – Obligation du SOC Natation

L'association SOC Rugby s'engage à :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter ses dépenses de fonctionnement
- poursuivre le plus activement possible sa politique de recherche de financement privé
- transmettre ses comptes certifiés de l'exercice en cours dès que possible

Article 4 – Durée de validité

La présente convention est conclue une seule fois en 2022.

A Chambéry, le

Pour Grand Chambéry
Le vice-président
Alexandre Gennaro

Pour le SOC Rugby
Le vice-président
Philippe Pierdomenico